



Montreuil le 14 avril 2020

Activité partielle chez Capgemini. Aux actionnaires de faire des efforts.

Communiqué.

Nous sommes atterrés par l'annonce de mettre en place dans le groupe Capgemini l'activité partielle, enfin dans d'autres termes plutôt le chômage partiel.

Ce dispositif devrait, de notre point de vue, être réservé aux entreprises en situation de fragilité et en particulier aux PME/TPE, en proie à de réelles difficultés financières en raison du confinement.

Est-ce le cas chez Capgemini ? Nous ne le pensons pas !

L'activité partielle dans notre branche d'activité ne peut concerner que les salarié.e.s dont les projets sont mis en attente par les donneurs d'ordres du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19. Au total, on peut estimer que cela pourrait concerner environ 10 % de l'effectif en France chez Capgemini.

Les Comités Sociaux et Économiques ainsi que le Comité Social Économique Central sont réunis dès le 14 avril 2020. D'autre part, un conseil d'administration devrait étudier l'effort que les actionnaires daigneront faire par rapport à leur part de dividendes, sur recommandation du ministre de l'Économie et des Finances.

N'oublions pas que les entreprises de l'UES ont largement bénéficié d'aides publiques au titre du CICE et du CIR dont le montant s'élevait en 2018 aux alentours de 57 Millions d'euros.

A partir des données chiffrées¹, nous estimons que la part des dividendes versé aux actionnaires ainsi que les montants attribués au rachat d'actions pour la France permettraient de payer l'indemnité normalement versée par l'état pendant au moins une année sur la base du salaire moyen mensuel (4 047€ brut).

Un tel dispositif n'a pas lieu d'être, et cette période, ne serait-elle pas plus propice au financement de formations qualifiantes et/ou certifiantes pour tou.te.s les salarié.e.s concerné.e.s ?

Les salarié.e.s ne doivent en aucun cas faire les frais des stratégies gouvernementales au service des entreprises du CAC40 et des conséquences des politiques libérales de casse des services publics, notamment hospitaliers.

En cette période de crise et d'anxiété, le groupe Capgemini va t'il profiter de la situation alors que les salarié.e.s ont déjà été mis à contribution ? Ce n'est pas à nous de payer la crise !

La CGT Capgemini
<https://www.cgt-capgemini.fr>
contact@cgt-capgemini.fr

Contact presse: Sophie Fratzcak (06 35 03 20 62 33), Emmanuel Bianchi (06 86 55 64 74)

¹Calculé sur la base du rapport chiffre d'affaire en France/chiffre d'affaire Monde rapporté à la totalité des dividendes versés et opérations de rachat d'actions par le groupe